
Certification complémentaire pour le domaine danse.

Rapport du jury de la session 2026

Préambule

Le jury tient à rappeler que la certification complémentaire pour le domaine danse a pour objectif de constituer un vivier de professeurs experts des enseignements en danse, dans des disciplines pour lesquelles il n'existe pas de section de concours de recrutement dédiée. Ces experts ont vocation à intervenir dans des établissements proposant des dispositifs d'enseignement spécialisé en danse, notamment la spécialité art-danse, l'option art-danse et la série S2TMD. Ils peuvent également être amenés à participer aux mouvements liés à des postes spécifiques, à siéger dans des jurys d'examens ou de concours, ou encore à contribuer à la formation de collègues.

Si cette certification contribue à reconnaître un engagement professionnel et un parcours construit autour de l'enseignement de la danse, elle ne saurait se limiter à la validation d'expériences déjà conduites. L'expérience acquise par les candidats dans la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle doit être mobilisée au service d'une véritable démarche d'enseignement, capable de s'inscrire dans différents contextes et sur l'ensemble du parcours de formation de l'élève.

Il est donc attendu des candidats, quels que soient leur discipline d'exercice ou leur contexte professionnel, qu'ils démontrent leur aptitude à assumer pleinement la responsabilité de ces enseignements renforcés. Cela suppose une connaissance solide des textes officiels, mais aussi la capacité à en proposer des mises en œuvre concrètes, cohérentes et adaptées, en articulation avec les partenaires artistiques et culturels.

Pour cette session, le jury souligne que la certification continue de susciter un intérêt réel. Les candidatures émanent de profils diversifiés, ce qui confirme l'attractivité de cette certification, y compris au-delà des seules disciplines traditionnellement associées à l'enseignement de la danse. Cette pluralité constitue une richesse, tout en rendant plus manifeste encore la nécessité d'une préparation exigeante et approfondie.

Les résultats de la session 2026 confirment cette exigence. La moyenne générale s'établit à 10,6/20, avec une note maximale de 19/20 et une note minimale de 4/20. Le taux de réussite est de 50 %, et le jury relève également l'absence d'un candidat convoqué. Ces résultats traduisent à la fois la possibilité d'une réussite solide pour les candidats les mieux préparés et la nécessité, pour d'autres, de consolider plus nettement leur préparation avant de se présenter à l'examen.

Indicateur	Session 2026
Moyenne de l'épreuve	10,6/20
Note maximale	19/20
Note minimale	4/20
Taux de réussite	50 %
Absents	1

Rappel de l'épreuve

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum, débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury d'une durée de vingt minutes maximum. L'exposé et l'entretien prennent appui sur un rapport transmis par le candidat au service interacadémique des examens et concours. Ce rapport permet au jury de préparer et de conduire l'entretien, sans faire l'objet d'une notation spécifique.

Textes de référence :

- Article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003, modifié successivement par les arrêtés du 27 septembre 2005, du 30 novembre 2009 et du 6 mars 2018.
- Note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019.

Composition du jury

Le jury était composé de personnels aux profils complémentaires, permettant de croiser les regards pour apprécier au plus juste les compétences des candidats. Cette diversité d'expertises est indispensable pour évaluer à la fois la culture artistique, la compréhension des enjeux institutionnels, la capacité de projection pédagogique et la qualité de la réflexion didactique.

Constats généraux sur la certification

L'évaluation des candidats pour la session 2026 met en évidence une préparation souvent sérieuse, mais encore trop hétérogène. La plupart des candidats se présentent avec une motivation réelle et une volonté manifeste de s'engager dans l'enseignement de la danse. Toutefois, cette motivation ne suffit pas à garantir une compréhension suffisamment aboutie des attendus de la certification.

Le jury constate que les éléments institutionnels et réglementaires sont, dans l'ensemble, identifiés par les candidats. En revanche, leur traduction en propositions d'enseignement concrètes, réalistes et adaptées aux publics visés demeure fréquemment fragile. Cette difficulté se manifeste tant dans les rapports écrits que dans les échanges oraux.

De manière générale, les candidats les plus convaincants sont ceux qui parviennent à articuler plusieurs dimensions : la connaissance des textes, l'expérience de terrain, la culture chorégraphique, la réflexion pédagogique et la capacité à se projeter dans l'encadrement effectif d'un enseignement optionnel, de spécialité ou de série technologique.

1. Préparation des candidats

La préparation des candidats demeure inégale. Le jury note que beaucoup de candidats ont engagé un travail réel pour se préparer à l'épreuve, sans pour autant parvenir à répondre pleinement aux exigences de la certification. Les connaissances institutionnelles sont souvent présentes, mais elles restent parfois déconnectées d'une expérience suffisamment approfondie de la mise en œuvre concrète d'un enseignement artistique en danse.

Le jury a pu constater que les candidats les mieux préparés sont généralement ceux qui ont observé des dispositifs existants, échangé avec des collègues expérimentés, fréquenté des structures culturelles, ou encore vécu des situations de pratique et de transmission avec des élèves. À l'inverse, lorsqu'un projet reste seulement imaginé ou formulé de manière théorique, sans ancrage dans une expérience effective, les réponses demeurent souvent imprécises ou peu opérantes.

Une vigilance particulière doit être portée à la capacité des candidats à se projeter dans les enseignements relevant du périmètre réel de la certification. Le jury attend notamment que les candidats soient en mesure d'anticiper les attendus spécifiques des enseignements au

lycée, d'envisager des mises en œuvre adaptées aux différents niveaux d'élèves, et de préciser concrètement les modalités d'accompagnement, de guidage, d'échauffement, de création et d'évaluation.

Il apparaît donc essentiel de renforcer la préparation autour de trois axes principaux :

- une appropriation approfondie des référentiels, programmes et dispositifs existants ;
- des expériences d'observation, de pratique ou d'expérimentation permettant de comprendre les réalités de l'enseignement de la danse ;
- une réflexion articulant explicitement théorie, pratique, pédagogie et partenariat.

2. Motivation des candidats

La motivation des candidats constitue un point d'appui important. Le jury a relevé chez la plupart d'entre eux un intérêt sincère pour la danse, une volonté de faire bénéficier les élèves d'une ouverture artistique et culturelle, ainsi qu'un désir d'inscrire ou de renforcer des projets dans leur établissement.

Néanmoins, cette motivation se traduit parfois par une approche trop centrée sur la reconnaissance d'un parcours personnel, sur la légitimation d'une pratique déjà installée ou sur la validation d'une expérience individuelle. Or la certification ne vise pas uniquement à reconnaître un engagement ou une appétence ; elle vise à vérifier la capacité à concevoir, porter et faire vivre un enseignement artistique structuré, pensé pour les élèves et inscrit dans les finalités de l'École.

Le jury invite donc les candidats à dépasser une logique de valorisation personnelle pour faire apparaître plus explicitement la portée éducative de leur démarche, la plus-value de l'enseignement artistique pour les élèves et les conditions institutionnelles, pédagogiques et partenariales de sa mise en œuvre.

3. Qualité des rapports écrits

Le rapport écrit, d'une longueur réglementaire limitée, constitue un support essentiel de l'épreuve. Le jury rappelle qu'il ne s'agit ni d'un curriculum vitae développé ni d'un simple inventaire d'expériences. Le document doit permettre d'identifier les titres, diplômes, expériences et travaux du candidat, tout en proposant le développement commenté d'une expérience jugée particulièrement significative au regard des compétences professionnelles attendues.

Les rapports examinés cette année sont souvent construits et rédigés avec soin, mais leur qualité demeure contrastée. Plusieurs dossiers restent principalement descriptifs et ne mettent pas suffisamment en évidence les compétences développées, les choix opérés, les apprentissages visés pour les élèves ni les enseignements tirés de l'expérience présentée.

Les dossiers les plus convaincants sont ceux qui parviennent à articuler clairement plusieurs dimensions : l'expérience vécue, son analyse, ce qu'elle a permis de construire professionnellement, et la manière dont elle peut nourrir une démarche d'enseignement dans le cadre de la certification. Cette capacité à mettre en relation expérience, compétences professionnelles et projection pédagogique constitue un élément déterminant.

Le jury invite les futurs candidats à accorder une attention particulière aux points suivants :

- expliciter les compétences professionnelles développées à travers l'expérience choisie ;
- faire apparaître ce que les élèves font, apprennent et construisent dans les propositions envisagées ;
- intégrer des analyses d'œuvres, de pratiques chorégraphiques ou de démarches de création au service des apprentissages ;
- préciser le rôle de l'enseignant, ainsi que celui du partenaire artistique ou culturel ;
- veiller strictement au respect du format et des attendus réglementaires du dossier.

4. Qualité des prestations orales

Les prestations orales témoignent, dans l'ensemble, d'un investissement réel. Les exposés sont le plus souvent structurés et les candidats manifestent un engagement sincère dans leur présentation. Toutefois, le jury observe que nombre d'exposés demeurent trop proches du rapport écrit, ce qui limite leur portée et réduit l'intérêt de ce premier temps de l'épreuve.

L'oral doit permettre au candidat d'approfondir un aspect de son dossier, de le mettre en perspective et d'en faire un levier pour montrer sa capacité de réflexion, de projection et d'argumentation. Les candidats les mieux évalués sont ceux qui parviennent à enrichir leur propos, à illustrer leurs réponses par des exemples précis, à expliciter leurs choix pédagogiques et à faire apparaître clairement la cohérence de leur démarche.

L'entretien met également en lumière, chez certains candidats, une difficulté à répondre directement à la question posée, à hiérarchiser les informations utiles ou à faire preuve de précision dans l'argumentation. Le jury recommande donc un entraînement spécifique à l'oral, afin de développer des réponses concises, précises, argumentées et ajustées, sans digression inutile.

Une attention particulière est portée à la capacité du candidat à :

- se projeter dans l'encadrement effectif d'un enseignement relevant du champ de la certification ;
- mobiliser une culture chorégraphique et artistique suffisamment solide ;
- justifier les choix pédagogiques opérés ;
- inscrire les propositions dans un parcours de formation cohérent ;
- expliciter la plus-value éducative et culturelle d'un enseignement artistique en danse ;
- répondre avec précision aux questions du jury, y compris lorsqu'elles portent sur les programmes, les élèves, les contenus ou les modalités concrètes de mise en œuvre.

Recommandations générales

Au regard des observations formulées, le jury recommande aux futurs candidats de s'engager dans une préparation méthodique et progressive de l'épreuve. Il est essentiel de ne pas dissocier la culture chorégraphique, la réflexion pédagogique, l'analyse des textes officiels et la connaissance concrète des dispositifs d'enseignement concernés.

Plusieurs axes de travail peuvent utilement être retenus :

1. **Renforcer la formation préalable** en approfondissant les fondements théoriques de l'enseignement artistique et chorégraphique, en fréquentant les œuvres, les lieux et les ressources, et en consolidant la connaissance des programmes.
2. **Observer et expérimenter** autant que possible des situations effectives d'enseignement, auprès de collègues identifiés, dans des établissements proposant ces dispositifs ou en lien avec des partenaires artistiques.
3. **Construire la complémentarité entre écrit et oral**, en veillant à ce que l'exposé ne soit pas une redite du dossier, mais bien un approfondissement et une mise en perspective.
4. **Travailler la projection professionnelle** en se préparant à enseigner réellement dans les dispositifs visés par la certification, notamment en lycée, et en anticipant les questions relatives aux élèves, aux contenus, aux progressions et aux partenariats.
5. **Développer une parole professionnelle précise** en s'entraînant à répondre de manière directe, claire et argumentée aux questions du jury.

Conclusion

La certification complémentaire en danse demeure un levier important pour structurer et développer l'enseignement de la danse au sein de l'École. Elle suppose cependant une

préparation exigeante et une compréhension fine de ses enjeux, qui excèdent largement la seule valorisation d'un parcours individuel.

Le jury encourage les futurs candidats à approfondir leur culture artistique et chorégraphique, à fréquenter les ressources et les structures de référence, à observer des enseignements existants et à s'engager dans une réflexion pédagogique ancrée dans la réalité des apprentissages des élèves. C'est à cette condition qu'ils pourront faire la preuve d'une expertise professionnelle à la hauteur des attentes de la certification.

Ressources utiles

- Programmes et ressources en danse, voie générale et technologique : [Éduscol](#).
- Programmes et ressources en série S2TMD : [Éduscol](#).
- Ressources pédagogiques et vidéos : [Numéridanse](#).
- Ressources d'analyse et de culture chorégraphique : [Data-danse](#).
- Ressources pédagogiques : [Passeurs de danse](#).
- Centre national de la danse : [CND](#).
- Page ministérielle consacrée à l'éducation artistique et culturelle : [ministère de l'Éducation nationale](#).
- Ressource Éduscol « Donner corps à la pratique de la danse en milieu scolaire » : [Éduscol](#).
- DAAC de Paris : [Académie de Paris](#).
- DAAC de Créteil : [Académie de Créteil](#).
- DAAC de Versailles : [Académie de Versailles](#).